DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Arrondissement de Céret

MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS

Tél. : 04 68 83 17 64
Fax : 04 68 83 55 87
Email : contact@stjeanpladecorts.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Jean-Pla-de-Corts, le

ARRETÉ
portant Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe de M. GARCIA Frédéric

Le Maire de Saint-Jean Pla De Corts
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
VU le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en date du 28 janvier 2019,

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2019

Nom et Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à la date du
GARCIA Frédéric	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe – 7ème échelon	1er février 2019

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- transmis au président du Centre de Gestion
- transmis au comptable de la collectivité
- notifié à l'intéressé.

Fait à Saint-Jean Pla De Corts, le 11 février 2019
Le Maire

MAIRIE DE SAINT JEAN-PLA-DE-CORTS (Pyr. Orient.)

Robert GARRABE

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le 12-02-2019
Signature de l'agent :

CENTRE DE GESTION
15 FEV. 2019
COURRIER